



# Comité Départemental France Relance

et

## CODEFI

Vendredi 21 janvier 2022



# INTRODUCTION

Monsieur Eric Jalon  
Préfet de l'Essonne





## PARTIE I

# FRANCE RELANCE EN ESSONNE

Monsieur Nicolas Lefevre  
Sous-préfet à la relance

# France Relance : un an de déploiement en Essonne



**> 600 M€ financés par l'Etat en Essonne**

48 500 jeunes bénéficiaires du plan

1 jeune,  
1 solution

8 000 bénéficiaires de MaPrimeRénov' pour 25,6 M€ d'aide

188 M€ d'économies d'impôts de production pour 12 000 entreprises

Plus de 75 M€ pour soutenir 54 projets industriels

115 M€ pour la rénovation thermique de 49 bâtiments de l'Etat

30 M€ de DSIL et DSID exceptionnelles

# Les actions collectives de numérisation des TPE/PME



Ces actions collectives visent à financer trois types d'actions :

○ **L'embauche d'un manager de commerce.** Un forfait de 20 k€ pendant deux ans est proposé pour le cofinancement d'un poste de manager de commerce de centre-ville.

○ **Le co-financement d'une solution numérique.** Une subvention forfaitaire plafonnée à 20 k€ est proposée pour l'acquisition et la mise en service d'une solution numérique dédiée au commerce et à l'attractivité économique locale.

○ **Une prestation d'ingénierie numérique pour le commerce.** Cette assistance à Maîtrise d'Ouvrage est destinée à accompagner les collectivités qui le souhaitent pour la définition de leur besoin, le choix et la mise en œuvre d'une solution numérique collective.

A noter que :

- La période d'éligibilité s'est close le 31 octobre pour les trois volets de ce dispositif.
- Cette mesure est réservée aux villes ne faisant pas partie des programmes « action cœur de ville » et « petites villes de demain », puisque ces collectivités bénéficient d'une mesure similaire financée sur fonds propres de la Banque des Territoires.

**En Essonne les villes de Montlhéry, Massy et Saint-Germain-lès-Corbeil en ont bénéficié pour un total de 58 k€ de subvention.**

Plus d'informations sont disponibles sur <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/commerce-et-artisanat/ancement-du-plan-de-numerisation-des-tpe>



## Le Fond Friches

Ce fonds vise à l'aménagement durable du territoire. Il finance, via **deux appels à projets**, des projets d'aménagement urbain ; de revitalisation des coeurs de ville et de périphérie urbaine et de requalification à vocation productive.

**En Essonne**, 10 lauréats du fonds friches ont bénéficié de plus de 17 M€ de subvention pour le recyclage de leur friche.

Lors de la dernière vague d'appel à projets, la friche du Pont des Gains à Breuillet a bénéficié d'une troisième subvention. Cette subvention, d'une valeur de 757 530 € porte à 2,7 M€ le total de subventions accordées à cette friche.

**Le 7 septembre 2021**, le Président de la République a annoncé la pérennisation du fonds friches.

**Le 8 janvier 2022**, le Gouvernement a décidé de redéployer 100 millions d'euros supplémentaires du Plan de Relance à destination de ce fonds friches





## MaMobBiodiv'Restauration



A l'initiative de l'Office Français de la Biodiversité, l'appel à projets « MobBiodiv'Restauration » a vocation à soutenir des projets d'actions concrètes en faveur de la restauration d'écosystèmes terrestres et continentaux, de leurs fonctionnalités et du maintien en bon état de conservation des espèces qu'ils abritent.

En Essonne, **4 lauréats** ont bénéficié de **218 k€** de subventions dans le cadre de cet appel à projets.

Les lauréats en Essonne sont :

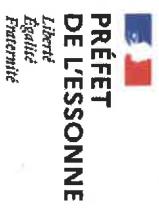
- **L'Association Hommes et Territoires** au sud de l'Essonne pour un projet de Reconquête de la biodiversité en bordure de champs en Beauce ;
- L'association **NaturEssonne** à Savigny-sur-Orge pour l'inventaire et l'entretien de nouvelles pelouses calcaire du sud Essonne.
- La **commune de Montgeron** pour la restauration de la prairie de la Chataigneraie.
- Le **Syndicat de l'Orge** à Ollainville pour l'élaboration de plans de gestion pour 18 sites et développement d'un outil SIG de suivi des plans de gestion.



# Le dossier territorial

Il fait l'état des lieux du déploiement de France Relance en Essonne, en indiquant les différentes mesures mises en place et leurs bénéficiaires.

Une version mise à jour a été mise en ligne sur le site de la Préfecture.



Disponible sur : <https://www.essonne.gouv.fr/France-Relance-en-Essonne/Les-Projets-labelisés-en-Essonne/Dossier-territorial-France-Relance-en-Essonne>

# Plan d'accompagnement des entreprises affectées par les tensions d'approvisionnement



Pour faire face aux tensions d'approvisionnement rencontrées par les filières industrielles, les ministres Bruno Le Maire, Elisabeth Borne et Agnès Pannier-Runacher ont annoncé le 13 décembre 2021 un **plan d'accompagnement des entreprises affectées par ces tensions d'approvisionnement**, avec comme mesures :

- Le lancement d'un **prêt pour l'industrie**, opéré par Bpifrance et dédié aux entreprises industrielles afin de les accompagner dans le financement de leurs besoins en fonds de roulement et renforcer leur structure financière. Pour que le remboursement du prêt ne grève pas la capacité d'investissement des entreprises, ce prêt pour l'industrie sera un prêt de long terme pouvant être remboursé jusqu'à 10 ans. Le montant du prêt peut varier de 50 000 à 5 000 000 d'euros ;
- La **prolongation de l'octroi du Prêt garanti par l'Etat** (PGE), de fin décembre 2021 à fin juin 2022 ;
- La **prolongation du dispositif des avances remboursables et de prêts à taux bonifiés** jusqu'à fin juin 2022 et un assouplissement de ses conditions d'octroi ;
- Les facilités de paiement qu'elles peuvent solliciter aux **plans fiscal et social** auprès de leur service gestionnaire ;
- La **continuité du dispositif d'activité partielle**. Le Gouvernement a en particulier rappelé la possibilité de négocier au niveau des branches comme des entreprises le recours au dispositif d'activité partielle de longue durée et annonce que le bénéfice du taux de réduction d'inactivité maximal et exceptionnel de 50% pourra être accordé dès que cela est possible, selon la situation des entreprises concernées ;
- Le renforcement de l'accompagnement des entreprises via la mise en place **d'un dispositif de crise co-construit avec les organisations socio-professionnelles** ;
- Les missions de conseil déployées par Bpifrance.

<https://www.economie.gouv.fr/plan-accompagner-entreprises-affectees-tensions-approvisionnement>



## Dispositifs en cours et à venir

**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE**  
[economie.gouv.fr](http://economie.gouv.fr)

[www.enseignement.gouv.fr](http://www.enseignement.gouv.fr)

Lectures d'information



Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance a élaboré un agenda pour vous permettre de suivre les appels à projets (AAP) ou plans de relance déclenchés ou en cours, ou périodes prévisionnelles de relance, décret(s) ou période(s) prévisionnelle(s) d'annonce des taureaux. Chaque appel à projets est relié à la mesure « France Relance » dans laquelle il s'inscrit par l'intermédiaire d'un lien cliquable. Pour chaque AAP en cours, vous trouverez les liens pour télécharger le cahier des charges et vous inscrire. Les comités de ce calendrier seront actualisés régulièrement.

Appendix A projects

	Nom de l'incident ou risque à prévenir	Responsable en charge	Date d'ouverture	Date d'achèvement	Déroulé des actions
Cohésion	Appel à manifestation d'intérêt : « ANM Maladie Infectieuse Emergentes et Menaces NRBC »	Responsable de l'information	Clôturé	8 mars 2021	28 juin 2021
Cohésion	Développement de deux jeux d'interactions des thématiques liées aux IDEs	Responsable de l'information	Clôturé	12 janvier 2021	19 mars 2021
Cohésion	Réseau d'amitié entre les deux sites (IDE)	En cours	En cours	30 septembre 2021	30 septembre 2021
Cohésion	Plan de soutien aux associations de la vie sociale à l'école	Consultez les informations	Clôturé	24 novembre 2020	15 janvier 2021

**La liste des AAP en cours et à venir est disponible sur**  
**<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/appels->**

projets



## Chèques Relance Export



Le Chèque Relance Export prend en charge 50 %, dans la limite d'un plafond (compris entre 1 500€ et 2 500€ selon les prestations), des dépenses éligibles (avec un plafond de valeur de 500 euros) d'une prestation d'accompagnement à l'international pour les PME et ETI françaises.

Cette mesure s'inscrit dans une série de mesures visant à renforcer la force de frappe des entreprises françaises à l'international dans le contexte de reprise de l'activité et de concurrence étrangère accrue.

**60 Chèques Relance Export ont bénéficié à 45 entreprises de l'Essonne.**

**Le dispositif Chèque Relance Export est prolongé jusqu'au 30 juin 2022.**

Plus d'informations sont disponibles sur <https://www.teamfrance-export.fr/solutions/cheque-relance-export>



# France Renov'

France Rénov', le service public de la rénovation de l'habitat, devient le point d'entrée unique pour tous les parcours de travaux : il donnera aux Français un égal accès à l'information, les orientera tout au long de leur projet de rénovation, et assurera également une mission sociale auprès des ménages aux revenus les plus modestes.

Ce réseau est organisé territorialement, avec le concours des Régions et s'articulera de façon complémentaire avec les programmes locaux d'amélioration de l'habitat conduits par les collectivités territoriales.

**Les informations et conseils délivrés par France Rénov' viseront à sécuriser le parcours de rénovation énergétique, faciliter la mobilisation des aides financières et mieux orienter les ménages vers les professionnels compétents en s'appuyant sur :**

- **Une plateforme web ([france-renov.gouv.fr](http://france-renov.gouv.fr)) unique**
- **Un numéro de téléphone national unique (0 808 800 700) pour joindre les conseillers France Rénov'**
- **Un réseau de plus de 450 guichets uniques « Espaces Conseil France Renov' »**

Plus d'informations sont disponibles sur

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/DP%20FRANCE%20RENOV.pdf>



# Déployer FranceConnect et utiliser les API nationales

Le guichet de la DInUM finance un ticket forfaitaire de 5 000 € TTC par projet avec la limite d'un ticket pour chacun des deux axes suivant.

Objectifs :

- **Intégrer FranceConnect dans davantage de démarches administratives,** à la fois pour la connexion et l'inscription aux démarches, afin d'en simplifier l'accès pour les usagers;
- **S'appuyer sur les API nationales disponibles dans le catalogue [api.gouv.fr](https://api.gouv.fr) pour simplifier les démarches en ligne locales,** notamment en évitant aux usagers de saisir des données déjà connues des administrations et disponibles via ces API.

**Peuvent être bénéficiaires :** les communes, les EPCI à fiscalité propre, les départements, les régions, les collectivités d'outre-mer à statuts particuliers.

Les critères d'évaluation des projets seront :

- ❖ Pour l'intégration de FranceConnect : Identification d'un service ou portail en ligne aux citoyens dans lequel FranceConnect sera intégré.
- ❖ Pour l'intégration d'API : Identification d'un (ou plusieurs) service en ligne aux citoyens dans lequel des API nationales seront intégrées pour simplifier la démarche pour l'usager.

**Date de clôture : 30 septembre 2022**

Plus d'informations sont disponibles sur : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/e13a-deployer-franceconnect-et-utiliser-les-api-na/> et en annexes de la présentation



# 1 Jeune, 1 solution



L'objectif : offrir une solution à chaque jeune et mobiliser un ensemble de leviers (aides à l'embauche, formations, aides financières aux jeunes en difficulté, etc.) pour répondre à toutes les situations.

## 48 500 jeunes bénéficiaires en Essonne, notamment :

- 14 444 contrats ont bénéficié de la prime à l'apprentissage
- 8 391 demandes d'Aide à l'Embauche Jeune déposées
- 1 050 contrats ont bénéficié de la prime au contrat de professionnalisation validés
- 7 397 jeunes bénéficient de formations
- 330 jeunes bénéficient du Parcours Emploi Compétences (PEC)
- 1 540 jeunes bénéficient du Contrat Initiative Emploi (CIE)
- 8 218 jeunes sont entrés dans le Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA)
- 2 795 jeunes bénéficient de la Garantie Jeune (GJ)
- 4 358 jeunes bénéficient de l'Accompagnement à l'Autonomie des Jeunes (AAJ)



# Le PIA4



Le Gouvernement a bâti un 4ème Programme d'investissements d'avenir (PIA 4) prenant en compte les réalités territoriales et répondant aux enjeux de la transition écologique, de la compétitivité et de l'indépendance de notre économie. Doté de 20 Md€ sur cinq ans, ce programme contribue d'ores et déjà à hauteur de 11 Md€ au plan de relance, afin d'en accélérer la dynamique d'innovation.

## Deux volets d'interventions :

- L'innovation structurelle, dotée de 7,5 Md€ avec pour objectif de pérenniser le financement de l'écosystème de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la valorisation tout en continuant d'accompagner les entreprises innovantes.
- L'innovation dirigée, dotée de 12,5 Md€, avec pour objectif de soutenir des priorités d'investissements stratégiques qui répondent aux grands enjeux de transition de notre économie et de notre société.

### Liste des stratégies d'accélération officialisées par le Gouvernement dans le cadre du volet « Innovation dirigée » :

- Numérique** : cybersécurité / technologies quantiques / intelligence artificielle / Cloud / 5G et futures technologies de réseaux de télécommunications
- Transition écologique** : hydrogène / recyclage et réincorporation de matériaux recyclés / digitalisation et décarbonation des mobilités / ville durable et bâtiments innovants
- Santé** : santé numérique / biothérapie et bioproduction des thérapies innovantes / maladies infectieuses émergentes – menaces NRB
- Agriculture** : alimentation durable et favorable à la santé / systèmes agricoles durables et équipements agricoles durables contribuant à la transition écologique
- Enseignement/culture** : enseignement et numérique / industries culturelles et créatives françaises

**Sont en consultation avant officialisation** : décarbonation de l'industrie / produits biosourcés-carburants durables / technologies avancées pour les systèmes énergétiques / verdissement du numérique



## Le PIA4 régionalisé

PRÉFET  
DE L'ESSSONE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Afin de donner une place centrale aux acteurs locaux pour soutenir l'innovation dans les PME, au cœur des territoires, 1 milliard du PIA4 est régionalisé. **183 M€** seront ainsi mobilisés à parité conjointement par l'État et la Région Île-de-France sur 4 axes en faveur du territoire francilien entre 2021 et 2025.

### Les projets d'innovation (82 M€ - 2021-25)

Cet axe soutient les projets de recherche et de développement individuels les plus innovants et les plus ambitieux, portés par les start-ups et les PME ou ETI à fort potentiel de croissance du territoire régional. Dans ce cadre, un premier appel à projets « Innov'up Leader PIA » doté par l'Etat et la Région de 40M€ est ouvert sur l'année 2021-22, à partir du 1er décembre.

### Les projets de filière (55,4 M€ - 2021-25)

Cet axe vise à renforcer la compétitivité des filières stratégiques françaises en permettant le recours à des moyens de production ou des infrastructures partagées de recherche et développement, de tests ou d'essais. Dans ce cadre, deux premiers appels à projets « Grands lieux d'innovation » et « SESAME Filières », à partir du 1er décembre.

### Les projets d'ingénierie et de formation professionnelle (17,6 M€ - 2021-25)

Cet axe vise à accompagner les entreprises dans l'anticipation des mutations économiques et organisationnelles, en encourageant le développement de solutions innovantes s'appuyant sur un engagement conjoint des entreprises et des acteurs de la formation et de l'accompagnement.

### Les projets collaboratifs de recherche et développement (28 M€ - 2021-25)

Cet axe soutient les projets collaboratifs de recherche et développement conduits par un consortium de deux partenaires industriels ou de services au minimum.

Plus d'informations sont disponibles sur <http://leaderpia.iledefrance.fr/>



## PIA4 AMI « Compétences et Métiers d'avenir »



L'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » vise à répondre aux besoins des entreprises en matière de formation et de compétences nouvelles pour les métiers d'avenir. Il a pour ambition d'anticiper les besoins en emploi ou en compétence et d'accélérer la mise en œuvre des formations y préparant.

Pour y parvenir il prévoit de soutenir des projets qui s'inscriraient dans les deux axes suivants :

○ Le développement et déploiement de dispositifs existants qui ont fait leurs preuves – par exemple les campus des métiers et qualifications d'excellence (CMQe), l'ingénierie de formation professionnelle et d'offre d'accompagnement innovant (IFPAI), ou encore les nouveaux cursus à l'université (NCU).

○ Le développement de nouvelles solutions permettant de répondre aux enjeux d'attractivité, de vocations, d'adaptation, de transformation, de massification et d'élévation des compétences ou d'attractivité de certains métiers ou filières, par exemple en adressant les questions de communication, d'inclusion et de diversité ou en intégrant des technologies digitales et immersives dans la formation.

Calendrier :

- Levée vague 1 : 24 février 2022
- Levée vague 2 : 5 juillet 2022

Plus d'informations sont disponibles sur <https://anr.fr/fr/detail/call/competences-et-metiers-davenir-cma-appel-a-manifestation-dinteret-2021-2025/>

# France 2030

**Présenté le 10 octobre 2021 par le Président de la République et doté de 30 milliards d'euros le plan d'investissement France 2030 se compose de 10 objectifs visant à construire la France de demain.**

## MIEUX PRODUIRE

**Soutenir le secteur de l'énergie, afin de construire une France décarbonée et résiliente :**

1. Faire émerger en France des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants et avec une meilleure gestion des déchets.
2. Devenir le leader de l'hydrogène vert.
3. Décarboner notre industrie.

**Soutenir les « transports du futur » :**

4. Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides.
5. Produire le premier avion bas-carbone.

## MIEUX VIVRE

**Développer une nouvelle révolution de l'alimentation saine, durable et traçable :**

6. Investir dans une alimentation saine, durable et traçable.

**Soutenir le secteur de la santé :**

7. Produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à l'âge et de créer les dispositifs médicaux de demain.

**Développer le domaine culturel :**

8. Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs.

## MIEUX COMPRENDRE LE MONDE

**S'engager dans l'espace et dans les fonds marins :**

9. Prendre toute notre part à la nouvelle aventure spatiale.
10. Investir dans le champ des fonds marins.

**3,5 milliards d'euros de crédits seront dépensés dès 2022.**

# France 2030 – AMI « Soutien à l'offre de solutions pour l'industrie du futur »

Cet AMI s'est clôturé le 14 janvier 2022. Il est le premier du plan France 2030.

Ce dispositif doit permettre d'atteindre un double objectif, chacun doté de 400 M€ :

- Structurer et consolider une **offre française de solutions ambitieuses et innovantes pour l'industrie du futur** ;
- Poursuivre la dynamique de **numérisation** à l'œuvre dans tous les territoires.

**400 millions d'euros supplémentaires** seront destinés à **accompagner la transformation de sites industriels mobilisant des solutions de pointe pour l'industrie du futur ou l'implantation de nouvelles usines 4.0.**

Cet AMI doit permettre de positionner la France sur des segments technologiques porteurs d'avenir (intelligence artificielle, 5G, blockchain, cloud, etc.), en soutenant les acteurs émergents, les start-ups, PME ou ETI innovantes, dans le développement d'offres de solutions dédiées à de nouveaux usages industriels.

**Les appels à projets qui seront conçus suite à cet AMI devront être lancés à partir de février 2022.**

Plus d'informations sont disponibles sur <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/aap/industrie/politique-industrielle/ami-soutien-l-offre-de-solutions-pour-industrie-du-futur>



# PARTIE II

## Analyse conjoncturelle et plan de soutien

### CODEFI





PRÉFET  
DE L'ESSONNE  
*Liberté*  
*Egalité*  
*Famille*

# Point de situation sanitaire en Essonne

## ARS



## Analyse du contexte économique

Monsieur Dominique Calvet  
Directeur - Banque de France





# Point de situation des mesures fiscales de soutien aux entreprises

Monsieur Philippe Dufresnoy  
**Directeur - DDFIP Essonne**





# Point de situation des mesures économiques en Essonne

**Monsieur Philippe Couvard**  
**Directeur départemental adjoint**  
**Direction Emploi Travail et Solidarité de l'Essonne**



PRÉFET  
DE L'ESSONNE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Conseil Régional



# Conseil Départemental





# Les chambres consulaires et les acteurs économiques





# ANNEXES





# AAP « Logistique 4.0 »

PRÉFET  
DE L'LESSONNE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Annoncé le 21 octobre 2021 et doté d'un budget prévisionnel de 90M€, cet AAP s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'accélération « digitalisation et décarbonation des mobilités » du PIA 4.

Cet AAP cible 3 besoins :

- La digitalisation des chaînes logistiques.
  - Les projets attendus concernent des solutions de digitalisation, offrant des innovations technologiques ou organisationnelles renforçant la souveraineté, la compétitivité économique et écologique et la sûreté de la chaîne logistique.
- La transition vers des chaînes logistiques écologiquement durables.
  - Les projets attendus doivent accélérer le développement de solutions innovantes d'optimisation des chaînes logistiques, dont les bénéfices sont à la fois économiques et écologiques.
- L'automatisation des chaînes logistiques.
  - Les projets attendus concernent l'automatisation des segments maritimes et fluviaux des corridors logistiques, ainsi que des plateformes aéroportuaires, et l'intégration des segments dans un concept global d'automatisation de la chaîne logistique multimodale.

L'appel à projets est ouvert jusqu'au **15/05/2022**

Pour télécharger le cahier des charges de l'appel à projets :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20211021/logistique2021-188>



# AMI Manufactures de proximité



Le calendrier indicatif de cet AMI est le suivant :

- ❖ Vague 1 : dépôt **4 novembre 2021** – midi
- ❖ Vague 2 : dépôt **13 janvier 2022** – midi
- ❖ Vague 3 : dépôt **3 mars 2022** - midi

- Les lauréats seront accompagnés par des experts dans le cadre **d'un programme d'incubation** pour accélérer leur projet durant **4 mois**.
- Le Comité de Sélection statuera sur la **subvention** qui leur sera attribuée durant ce temps d'incubation.
- Les lauréats rentreront ensuite dans la **seconde phase du programme d'ingénierie**, à savoir un **accompagnement sur mesure de deux ans** par des experts dédiés.

Les structures soutenues :

- Sont implantées prioritairement sur des **territoires fragiles**
- Proposent des espaces de travail mutualisés à destination d'une **communauté professionnelle**
- Permettent aux professionnels comme à d'autres acteurs du territoire de monter en **compétences et de susciter des vocations**
- Intègrent des parties prenantes variées, publiques comme privées, dans une démarche de **coopération territoriale et de gouvernance partagée**

Plus d'informations sont disponibles sur <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/ami-manufactures-de-proximite-644#scrollNav-3>



# AAP Stratégie d'accélération sur la 5G et les futures technologies de réseaux de télécommunications

PRÉFET  
DE L'LESSONNE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Cet appel à projets cherche à soutenir les propositions de projets portant sur :

- ❖ Le développement de solutions souveraines pour les réseaux télécoms garantissant un haut niveau de sécurité et de fiabilité.
- ❖ Le lancement de travaux de R&D amont afin d'anticiper les évolutions de la 5G et l'arrivée de la 6G.

- ❖ Les projets attendus doivent présenter un budget supérieur à 2 000 000€, ce montant peut être abaissé à 1 000 000 € pour les PME présentant un projet individuel.
- ❖ L'appel à projets est ouvert à tous types de structure disposant d'une personnalité morale.
- ❖ Les projets pourront être individuels ou collaboratifs.

L'aide apportée sera constituée d'une part de subvention et d'une part d'avance récupérable.

L'appel à projets est ouvert jusqu'au **8 juin 2022 à 12h** avec deux relèves intermédiaires, une le 17 décembre 2021 à 12h et une seconde le 9 mars 2022 à 12h.

Plus d'informations sont disponibles sur <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-relatif-a-la-strategie-dacceleration-sur-la-5g-et-les-futures-technologies-de-reseaux-de-telecommunications>



# Fonds France Relance État-Régions (FFRER)



Le FEDER investit aux côtés des Régions et d'investisseurs privés dans des fonds d'investissements régionaux ou interrégionaux de capital développement-transmission ou de rebond, pour renforcer le capital des PME, notamment les petites PME de moins de 50 salariés.

**Opérationnel depuis le 7 octobre 2021, ce dispositif du plan de relance, abondé à hauteur de 250 millions d'euros par l'État, vise à :**

- Encourager le développement de fonds régionaux de taille significative
- Renforcer le bilan des petites et moyennes entreprises dans les territoires
- Accroître la compétitivité et la capacité de résilience et d'investissement à long terme de ces entreprises
- Permettre aux fonds régionaux, par effet de levier, d'attirer des investisseurs privés, en les faisant mieux connaître aux acteurs privés.

Plus d'informations sont disponibles sur <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/france-relance/fonds-france-relance-etat-regions-nouveau-dispositif-pour-soutenir-pme>



# Une nouvelle aide pour accélérer la transition écologique des artisans, commerçants et indépendants

Le 5 juillet, le Gouvernement a annoncé un accompagnement de 15 millions d'euros afin de proposer des diagnostics gratuits aux TPE et PME et favoriser et accélérer leur transition écologique.

- **L'aide : un diagnostic individuel gratuit pour les TPE et PME.**

Réalisé par un conseiller d'une Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) ou d'une Chambre de commerce et d'industrie (CCI).

● **L'objectif :** Mesurer la maturité écologique de l'entreprise pour déterminer un plan d'actions concret que l'entreprise pourra mettre en œuvre.

Des mesures complémentaires pour valoriser les démarches des entreprises :

- Recherche d'un financement ;
- Optimisation de leur mode de production ou de fonctionnement ;
- Engagement d'une démarche de reconnaissance environnementale individuelle ou collective (label Envol, Imprim'vert, Eco-défis, Répar'acteurs, etc.)

Au total : grâce aux 15 millions d'euros alloués par France Relance, 35 000 diagnostics et 10 000 actions d'accompagnement pourront être réalisés dans le cadre de ce dispositif exceptionnel.

Plus d'informations sur

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/nouvelle-aide-accelerer-transition-ecologique-artisans-commercants#>



# FranceNum

## Renforcer l'accompagnement de la transition numérique



### Des formations gratuites pour expérimenter le numérique

France Num, grâce à France relance, propose des accompagnements pour aider les TPE et PME à débouter avec les outils numériques ou à mieux les utiliser pour maintenir ou développer leur activité.

#### Deux types d'accompagnement sont proposés :

- La sensibilisation, formation centrée sur des difficultés opérationnelles pouvant être résolues par des solutions ou des usages numériques spécifiques.

- L'accompagnement-action qui permet de tester des outils et des usages dans le contexte de l'entreprise et d'échanger avec les formateurs et les autres entreprises en apprentissage.

Tous les secteurs d'activités sont éligibles.

Plus d'informations sur <https://www.francenum.gouv.fr/comprendre-le-numerique/accompagnements-actions-france-num-des-formations-gratuites-pour>

### Aides financières

### FRANCE NUM

Plusieurs aides financières sont disponibles pour soutenir la transition numérique des entreprises. En particulier :

Le Compte personnel de formation (CPF) est un dispositif qui permet à tous les actifs en France de bénéficier d'un crédit en euros. Chaque année une personne active et qualifiée voit son compte CPF crédité de 500€. Ce montant est porté à 800€ pour les actifs non qualifiés.

Le CPF permet d'acheter directement des formations labellisées.

Il est aussi possible de financer une formation pour un salarié par le biais de l'**Opérateur de Compétences (OPCO)** de son entreprise. L'OPCO d'une entreprise dépend de sa **branche sectorielle**. Une fois celui-ci déterminé, il suffit de se rendre sur son site internet pour prendre connaissance de la marche à suivre pour obtenir la prise en charge des formations identifiées.

Plus d'informations sur <https://www.francenum.gouv.fr/comprendre-le-numerique/quelles-sont-les-aides-financieres-pour-se-former-au-numerique>



# FranceConnect

- FranceConnect est un système d'identification et d'authentification offrant un accès universel et sécurisé aux administrations en ligne.



- Il permet d'accéder à plus de 900 services en ligne grâce à l'identifiant et mot de passe d'une seule administration dont l'utilisateur est déjà usager.

- Les sites de ces administrations sont : impots.gouv.fr, ameli.fr, l'Identité Numérique La Poste, MobileConnect et moi, msa.fr et Alicem.

## Fonctionnement :

1. Lors de sa démarche en ligne, l'utilisateur clique sur le bouton FranceConnect
2. Il choisit un compte parmi : impots.gouv.fr, ameli.fr, l'Identité Numérique La Poste, MobileConnect et moi, msa.fr et Alicem.
3. FranceConnect le redirige vers la page de connexion pour rentrer ses identifiants

Plus d'informations sont disponibles sur <https://franceconnect.gouv.fr/>





# FranceConnect Exemples

Les sites et démarches suivantes utilisent FranceConnect. Ainsi, pour toutes ces démarches, grâce à FranceConnect, les utilisateurs n'ont besoin que d'un compte :



- **Energie** : ENGIE Particuliers, ENEDIS
- **Transport** : télépoints (consulter le solde des points du permis de conduire), déclaration de cession d'un véhicule, demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule d'occasion immatriculé en France
- **Santé** : couverture maladie universelle – complémentaire, attestation de paiement d'indemnités journalières, demander une carte européenne d'assurance maladie (Ceam)
- **Citoyenneté** : demande de passeport (première demande, renouvellement, modification), demande de carte nationale d'identité (première demande, renouvellement, modification), changement d'adresse en ligne
- **Famille** : déclarer une naissance (Ameli), consultation du livret scolaire (école)



Ne créez plus de nouveau compte

D'autres exemples sont disponibles sur <https://franceconnect.gouv.fr/hos-services>



# API

## Application Protocol Interface

### Qu'est-ce qu'une API ?

Les API sont des applications permettant d'échanger des données entre deux administrations ou entre une administration et une entreprise privée, afin de construire de nouveaux services numériques ou de simplifier une démarche en ligne.

### Deux classes d'API :

- ❖ Une grande partie des données publiques sont libres d'accès (Open data), accessibles à tous.
- ❖ D'autres données, comme par exemple les données fiscales, sont sensibles et doivent être protégées. Ces données ne sont pas accessibles à tous et seuls les organisations habilitées sont autorisées à y accéder.

### L'intérêt pour les collectivités ?

Les API permettent de simplifier les démarches en lignes, en rassemblant des données et en évitant aux usagers de les saisir de multiples fois. Elles peuvent en particulier contribuer à la simplification des démarches locales



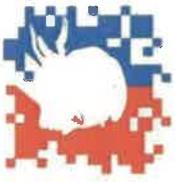


# Exemple :

## API Entreprise

API Entreprise :

- Permet aux entités administratives d'accéder aux données et aux documents administratifs des entreprises et des associations, afin de simplifier leurs démarches;
- Rend aussi service aux entreprises et associations en leur évitant de chercher leurs documents administratifs et en permettant le pré-remplissage automatique de leurs formulaires.



En intégrant la brique API Entreprise dans un système d'information ou un site internet :

- Il n'est plus nécessaire de demander certains justificatifs aux entreprises et associations;
- Il n'y a pas de vérification supplémentaire à réaliser car les informations sont certifiées;
- Il est possible accédez avec un seul compte aux données de différents fournisseurs tels que l'INSEE, la DGFiP, l'URSSAF, etc.

La liste complète des API du service public est disponible sur  
<https://api.gouv.fr/rechercher-api>





# Plan pour la formation des salariés et demandeurs d'emploi



Le 27 septembre 2021, le Premier ministre et la ministre du travail ont annoncé le lancement d'un plan massif pour poursuivre l'engagement lancé depuis 2018 en faveur de la formation des salariés et des demandeurs d'emploi.

- **600 millions €** seront investis pour former 350 000 salariés supplémentaires.  
*Objectif:* face aux mutations économiques et technologiques, leur permettre d'adapter leurs compétences aux besoins des entreprises.
- **560 millions €** pour amplifier la formation des demandeurs d'emploi vers les métiers en tension.
- **Objectif:** former 1,4 million de demandeurs d'emploi en 2022.
- **240 millions €** pour encourager les entreprises à former des demandeurs d'emploi de longue durée.
- **Une aide de 8 000€ sera versée à celles qui embauchent un demandeur d'emploi de longue durée de plus de 30 ans, en contrat de professionnalisation.**

# PIA4 - AAP Innov'up Leader



L'appel à projets Innov'up Leader PIA 4 vise à soutenir les projets innovants portés par des PME et des ETI franciliennes susceptibles de devenir des acteurs majeurs dans leur secteur.

○ **Montant de l'aide** : Les aides destinées au développement d'innovations seront comprises entre 75 000 € et 500 000 €. Elles seront versées sous 2 formes : 2/3 subventions, 1/3 avances récupérables.

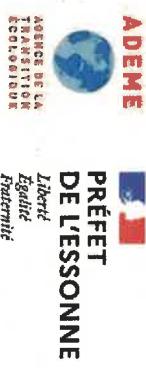
○ **Secteurs prioritairement retenus** : Aéronautique, spatial et défense / Agriculture, agro-alimentaire et nutrition, sylviculture / Automobile et mobilités, / Industrie du futur et robotique / Énergies d'avenir (dont hydrogène) / Numérique / Santé / Tourisme, sport et loisirs / Ville durable et intelligente

## Calendrier :

3 périodes de réception des dossiers de candidature, réparties sur les années 2021 et 2022 sont prévues aux dates suivantes :

- Du 1er décembre 2021 au 11 mars 2022 (à 17h),
- Du 14 mars 2022 au 3 juin 2022 (à 17h),
- Du 6 juin 2022 au 9 septembre 2022 (à 17h).

Plus d'informations sont disponibles sur : <https://www.iledefrance.fr/entreprise-et-innovation-ouverture-de-lappel-projets-innovup-leader-pia-4>





## AAP « Maturation – Prématuration »



Cet appel à projets vise à intensifier et à renforcer la chaîne d'accompagnement de projets d'innovation à fort potentiel, et à accélérer leur transfert vers le monde socio-économique, au bénéfice des stratégies nationales d'accélération.

Les stratégies nationales d'accélération ci-dessous ont défini des priorités en terme de pré-maturisation et maturation :

Alimentation durable et favorable à la santé

Batteries V2

Biothérapies et bioproduction de thérapies

Cloud

Cybersécurité

Décarbonatation de l'industrie

Développement de l'hydrogène décarboné

Développement de solutions pour la ville durable et les bâtiments innovants

Digitalisation et décarbonatation des mobilités

Industries culturelles et créatives françaises

Intelligence artificielle

Maladies infectieuses

Produits biosourcés et biocarburants

Recyclages et réincorporation de matériaux recyclés

Santé numérique

Systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique

Technologies avancées et systèmes énergétiques

Technologies quantiques

5G et futures technologies de réseaux de télécommunications

**La pré-maturuation**  
Les livrables de la pré-maturuation, outre la formulation du concept, couvrent la description des besoins technico-économiques nécessaires au développement du projet dans sa phase de maturation. Ils incluent par exemple des analyses de marché, de positionnement technico-économique, de liberté d'exploitation et/ou de brevetabilité selon les projets.

**La maturation**

Les financements apportés dans cette phase de maturation permettent le passage du concept au nouveau produit, service ou usage dans un environnement réel simulé, l'entreprise ou la start-up à laquelle la technologie sera transférée se chargeant de la qualification, de la démonstration et du développement de la solution complète.

Calendrier :

- Publication de l'AAP : décembre 2021
  - Clôture de l'AAP : 28 février 2022
  - Audition des candidats : avril-mai 2022
  - Notification aux lauréats : juillet 2022
  - Contractualisation : 2nd semestre 2022

